



**LYCEE POLYVALENT JEAN LURCAT**  
 Lycée des métiers des arts & des services aux organisations  
 25 avenue Albert Camus 66000 PERPIGNAN [0468502891]  
<https://jean-lurcat-perpignan.mon-ent-occitanie.fr/>  
[www.facebook.com/ljlperpignanofficiel/](http://www.facebook.com/ljlperpignanofficiel/) &  
[www.instagram.com/0660011d/](https://www.instagram.com/0660011d/)

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STAGE

Document à transmettre après son stage au « bureau des stages » avec les pièces justificatives demandées.

**ANNEXE 2**

Réf: - Note ministérielle n°93-179 du 24 mars 1993  
 - Conseil d'Administration du 03/11/2020 acte n°7 « Principes et modalités de remboursement des frais de stage en milieu professionnel »

### Identification de l'élève

NOM : ..... Prénom : .....  
 Date de naissance : ..... Classe : .....  
 Adresse : .....  
 Numéro de téléphone : ..... Adresse mail : .....  
 Nom du responsable légal : .....  
 Moyen de transport habituel utilisé pour venir au lycée : .....

### Stage

Période du ..... Au .....  
 Nombre de semaine(s) : ..... Nombre de jours : .....  
 Entreprise d'accueil : .....  
 Ville : .....  
 Nom du tuteur : .....

### Transport

Justifier le choix du stage si l'entreprise est hors département : .....  
 .....  
 Moyen(s) de transport(s) utilisé(s) (privilégier les transports en commun) : .....

Aucune demande de remboursement ne pourra être prise en charge par l'intendance en l'absence des documents listés dans la délibération **du C.A. et le visa du DDFPT. Pièces à fournir :**

- Copie de la convention de stage
- Copie de l'attestation de stage
- Relevé d'identité bancaire
- Justificatifs de transport et de restauration (les tickets sont à coller sur l'ANNEXE 3)

Signature de l'élève

Visa du D.D.F.P.T.

PRISE EN CHARGE (Partie réservée à l'intendance)		
Nombre de km Aller-Retour	Distance entre le domicile et le lieu de stage : ..... x 2 soit ..... A/R : retenus : .....	Remboursement en euros
	Transports en commun	
> 20 < 50 kms	0,15 € x Nb km/jour x nombre de jours	
> 50 < 100 kms	0,15 € x Nb km/jour x nombre semaine(s)	
> 100 kms en Région Occitanie	0,15 € x Nb kms d'un A/R par stage	
<b>Restauration</b> (joindre tickets) Remboursement d'un repas par jour de 2,40 € x Nb/jours		
<b>TOTAL</b>		
Arrêté le présent état à la somme de : .....		

L'ordonnateur :

